



# Lizher sant Yann



Juin 2021

## Le mot du Prieur

Pères, Excellence, Chers Sœurs et Frères à St-Jean Chers amis

Voici une année qui vient de s'écouler après la dernière édition de notre Lizher mais que d'événements sont survenus. Nous avons dû faire face à une pandémie qui a modifié notre



mode de vie : confinement, télétravail, téléconférence, modification de la vie sociale, isolement, restriction en particulier pour la participation aux offices religieux, couvre-feu etc.. Nous n'avons pas pu nous réunir physiquement depuis le 12 septembre dernier et cela nous manque énormément. Du côté des œuvres le confinement s'est bien passé dans nos ESAT grâce à nos directeurs et à l'ensemble du personnel qui ont pris en charge nos usagers avec une vigilance plus particulière pour les plus isolés. Il en a été de même pour les CMPP où une partie des consultations ont eu lieu en téléconsultation et où également le personnel s'est

entièrement mobilisé pour faire face à cette situation nouvelle. Du côté du Prieuré nous n'avons pas pu organiser de réunion de Commanderie ni de retraite ni de cérémonie d'adoubement et au niveau International le dernier Conseil Souverain à Vancouver s'est déroulée en visio-conférence. Mais restons sereins et ayons confiance en l'avenir en pensant surtout aux plus pauvres et aux plus démunis. Rappelons-nous de la règle numéro I de notre Ordre « Dans la grâce de votre baptême vous vivrez de la Foi, vous serez soutenu par l'Espérance et vous serez enraciné dans la Charité » Cette année nous avons vu arriver avec joie Alexandre Thirion comme nouveau Chevalier et nous organiserons une cérémonie pour lui et peut-être d'autres dès que la situation le permettra. À notre grand regret nous sommes profondément attristés par le rappel à Dieu de deux de nos frères, Jean-Yves Beaune de Paysat Commandeur de la Commanderie Nantes Pays de Retz et de Georges de REMOND du CHELAS ancien Commandeur de la Commanderie Léon-Cornouaille Nous présentons nos plus vives condoléances à leurs épouses et à leurs familles et prions pour eux.

Sachons restés fidèles à notre engagement au service de la Foi et de l'Humanité en cette période difficile avec l'aide de Saint-Jean Baptiste et de notre Dame de Philermme  
Pro Fide Pro Utilitate Hominum

Dr Eric Le Bihan Prieur de Bretagne. Bailli Grand-Croix

## Le mot spirituel : réflexion sur la Fête de Saint Jean Baptiste pour l'Ordre de St Jean de Jérusalem

*« Il y eut un homme envoyé par Dieu, son nom était Jean, il était venu comme témoin pour rendre témoignage à la lumière et préparer au Seigneur un peuple capable de l'accueillir ».*

Ce verset extrait du prologue de l'Évangile selon Saint Jean résume en quelques mots la vie et la mission de Jean le Baptiste.

Il nous faudrait relire également le 1<sup>er</sup> chapitre de l'Évangile selon Saint Luc qui nous présente la naissance et la vie cachée de Jean le Précurseur et de Jésus le Messie pour comprendre toute la portée de la vie de Jean dans le plan de l'Histoire du Salut.

Deux couples vont vivre un événement inattendu dans leur vie ; l'un est âgé : Élisabeth et Zacharie, et voici que l'Ange du Seigneur va annoncer au prêtre Zacharie *« Sois sans crainte, ta supplication a été entendue, tu seras dans la joie et l'allégresse ».*

Un autre couple ; celui-ci jeune, il se prépare au mariage et par l'intervention divine, l'Ange va annoncer à la jeune fille Marie *« Sois sans crainte, Marie, tu as trouvé grâce auprès de Dieu, tu vas concevoir un Fils et tu lui donneras le nom de Jésus ».*

Puis cette magnifique rencontre de Marie qui se met rapidement en route vers la maison de Zacharie et d'Élisabeth ; ce sont ces paroles de foi qui jaillissent du cœur de ces futures mamans : Élisabeth s'écrie *« Comment ai-je ce bonheur que la mère de mon Seigneur vienne jusqu'à moi ».* Marie exulte de joie *« Le Puissant fit pour moi des merveilles ».*

Et nous nous retrouvons aux versets de l'Évangile de ce jour, partageant avec

les voisins, la joie de ces heureux parents Élisabeth et Zacharie. Foi de Zacharie qui reconnaît en ce fils désiré, attendu, que Dieu fait grâce *« son nom est Jean ».*

Il existe un lien très fort entre ces deux cousins, Jean le Précurseur et Jésus ; l'Église, en les fêtant à 6 mois d'intervalle le 24 Juin, puis le 24 Décembre, veut souligner la mission de Celui qui dira n'être pas digne de défaire la courroie de la sandale de Celui qui vient derrière lui.

La mission de Jean le Baptiste se vit à la charnière entre l'Ancien Testament et le Nouveau Testament, dès avant sa naissance, lors de la Visitation de Marie, puis au seuil de la vie publique de Jésus et enfin dans le témoignage suprême du martyr, Jean est avant tout l'envoyé de Dieu, le témoin de la lumière, celui qui a prophétisé le Christ et l'a désigné aux hommes comme l'Agneau de Dieu qui enlève le péché du monde.

Les saints, que nous célébrons au cours de l'année liturgique et que l'Église nous propose comme modèles, nous invitent à faire passer dans notre vie spirituelle, humaine, et d'engagement, le témoignage de ce qu'ils nous lèguent.

*« Pour la foi et le service des hommes »* en vous appuyant sur les paroles de votre devise qui a traversé les siècles, vous vous engagez à servir le Christ dans celui qui a le plus de besoins, dans les plus humbles, les plus petits de vos frères et sœurs et ainsi vous faites œuvre de Dieu.

Le témoignage de Jean Baptiste guide votre Ordre dans ce service de celui qui attend d'être visité, écouté, accueilli ; chacune de nos rencontres devraient être une visitation, c'est-à-dire

que Jésus-Christ, Dieu se donne à voir au travers de nos vies, par notre manière de nous situer, dans cette mise en liens pour que des personnes vivent mieux. Par notre témoignage de vie évangélique, nous sommes en quelque sorte des précurseurs qui permettent à ceux que nous rencontrons de s'ouvrir à la grâce de Dieu.

Je pense qu'au cœur de cette célébration eucharistique, vous pouvez nommer dans votre prière tous ceux et celles : enfants, jeunes et adultes que vous servez, que vous aimez à travers votre action humanitaire, ici en Bretagne et à l'étranger.

Par le sacrement de Baptême, nous sommes devenus les enfants bien-aimés du Père. Les paroles du prophète Isaïe entendues « *J'étais encore dans le sein maternel quand le Seigneur m'a appelé... oui, j'ai du prix aux yeux du Seigneur, c'est mon Dieu qui est ma force* ». Ces paroles s'appliquent au prophète et bien sûr au plus grand des prophètes Jean le Baptiste qui annonce le Messie, mais

chacun de nous est choisi par Dieu, est unique au regard du Seigneur. Nous pouvons accueillir pour nous cette Parole, c'est-à-dire que nous nous sentons bien faibles et bien petits face à une telle mission, mais nous savons que le Seigneur est notre force, que le Seigneur a mis en nous son Esprit-Saint.

Prenons comme modèle Jean le Baptiste, il nous fait reconnaître en Jésus l'envoyé du Père, la lumière qui vient éclairer les nations. Marchons avec confiance. Jean Baptiste livre à tous le secret de la Joie parfaite appris auprès de sa mère Élisabeth « *Lui, il faut qu'il grandisse et moi que je diminue* ».

Rendons grâce à Dieu pour la naissance de Jean Baptiste. Que dans votre ordre, vous soyez toujours porteurs de cette joie, de cette lumière, de cette paix car « *c'est à nous tous que ce message de salut a été envoyé* ». Isaïe 49, 1 - 6    Ac 13, 22 - 26    Luc 1, 57 - 66    ▀    80

Père Bernard Sébillet

## Prière en ce temps de pandémie prière covid-19

Nous, qui sommes simplement incommodés... N'oublions pas ceux dont la vie est en jeu.  
Nous qui n'avons pas de facteurs de risque... N'oublions pas les plus vulnérables.  
Nous qui avons la chance de travailler à domicile... N'oublions pas ceux qui doivent choisir entre préserver leur santé ou gagner leur vie  
Nous qui avons la possibilité de pouvoir nous occuper de nos enfants lorsque leurs écoles ferment... N'oublions pas ceux qui n'ont pas le choix.  
Nous qui perdons notre superflu dans le tumulte du marché économique... N'oublions pas ceux qui n'ont aucune marge de manœuvre du tout.  
Nous qui pouvons passer la quarantaine à la maison... N'oublions pas ceux qui n'ont pas de maison.  
Alors que la peur s'empare de notre pays,... choisissons l'amour.  
Pendant ce temps où nous ne pouvons pas nous serrer physiquement, dans les bras l'un de l'autre,  
Trouvons et cherchons maintenant des moyens de témoigner l'amour de Dieu envers nos voisins.

Amen. Prière proposée par le chapelain de l'Ordre Cameron Bellm



## Alexandre THIRION future Chevalier

Alexandre Thirion a demandé à entrer dans l'Ordre de Saint Jean fin 2019 après avoir pendant deux années assisté régulièrement aux réunions de la Commanderie Léon Cornouaille et aux réunions du Prieuré à Campéneac. Son adoubement était prévu lors de la Saint Jean de juin dernier. Pour les raisons sanitaires, il fut repoussé à octobre. Notre Grand Commandeur Ian avait prévu d'être présent et de présider la cérémonie ; Malheureusement nous avons dû l'annuler et la repousser à la mi-novembre. Le Grand Maître avait donné pouvoir à notre Prieur Eric pour présider la cérémonie. À nouveau il a fallu annuler. Cela se fera, nous l'espérons, dans le courant du premier semestre.



Alexandre a 2 enfants, il est quimpérois et est engagé dans sa paroisse depuis tout jeune. Il est également membre des MCC (Mouvement des cadres chrétiens). C'est dans ce mouvement qu'il a eu l'occasion de rencontrer des chevaliers de prieuré.

Titulaire d'un DEA de droit public et d'un Master 2 en Direction de Structures Médico-Sociales, Alexandre travaille à la mairie de Quimper où il est responsable du service Population 'état civil, élections ; recensement, accueil des nouveaux habitants, funérailles...

## Février 2020 procession Quimper Pardon de la Saint Corentin



Le 15 décembre 2019 nous avons eu la très grande joie d'être invité par le Recteur de la Cathédrale de Quimper le père Claude Caill à participer en Cape et Croix ou pardon de la Saint-Corentin qui revêtait ce jour-là un caractère particulier : la bénédiction de la nouvelle bannière de la paroisse. À laquelle nous avons assisté au cours d'une messe pontificale. Saint Corentin est selon la tradition le premier Évêque de Quimper et est considéré comme l'un des 7 Saints Fondateurs de la Bretagne et Quimper est donc l'une

des villes étapes du Tro Breiz. Il est fêté le 12 décembre et ses attributs traditionnels sont le poisson ainsi que les attributs épiscopaux (mitre et crosse épiscopale) Il y a eu une procession partant de l'église Saint Mathieu jusqu'à la Cathédrale en passant par la rue Keréon et nous étions aux côtés de nombreuses délégations paroissiales et des Chevaliers du Saint-Sépulcre Après la messe nous avons participé à un pot de l'amitié dans l'ancienne chapelle de la Cathédrale et nous nous sommes retrouvés chez notre Prieur et son épouse pour un repas partagé.

## Un peu d'histoire

### LeTSAR PAUL 1, Grand protecteur puis Grand Maître de l'Ordre

Notre frère Émérite René Tonna-Barthlet, ancien Grand Conservateur, a écrit 2 articles d'histoire sur les liens entre le Tsar Paul 1<sup>er</sup> et notre Ordre et les polémiques qui ont suivies, jusqu'à aujourd'hui, sur son élection comme Grand Maître. En voici quelques extraits.

« L'une des critiques majeure envers notre Ordre a toujours été la non reconnaissance de l'élection régulière du tsar Paul I, en tant que 71<sup>e</sup> Grand Maître.

Dans une brochure non datée (probablement en 1965) publiée par le Palazzo Malta à Rome (le siège de l'Ordre Souverain Militaire de Malte) figure une liste de tous les Grands Maîtres depuis le Vénérable Frère Gérard jusqu'à Angelus de Mojana di Cologna (1962) et cite le Tsar Paul I comme le 72<sup>e</sup> Grand Maître mais avec une annotation l'identifiant comme «de Facto», et ce qui en d'autres légalement élu.

Il y a quatre raisons avancées par l'Ordre lesquelles le Tsar Paul être légalement un l'Ordre de Saint-Jean deux premières 1: Toutes les Langues dû être présents à et donc l'élection par réputée ne pas légaliser l'élection.



pas comme «de Jure», termes veut dire pas

communément de Malte pour n'aurait jamais pu Grand Maître de de Jérusalem. Les d'entre elles sont: et Prieurés auraient l'élection de Paul Ier un seul Prieuré est permettre de

2: Une personne schismatique (orthodoxe) comme Paul 1<sup>er</sup> l'était, n'aurait jamais pu être le chef d'un Ordre religieux catholique car il aurait été immédiatement soumis à l'autorité du Pape après son élection.

Mes principales sources d'information pour réfuter ces raisons sont basées sur la thèse du professeur Harrison Smith et du bailli Joseph Storace, qui figurent dans leur livre sur l'Ordre, publié vers 1971.

1) La première objection s'applique aussi bien au SOSJ qu'à l'Ordre Souverain Militaire de Malte.

Les langues d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande avaient été supprimées par Henry VIII (vers 1500), les Langues d'Auvergne, de Provence et de France furent contraintes à la disparition par la Révolution française de 1789 et les Langues de Castille et d'Aragon étaient en train d'être réorganisées par la couronne Espagnole. De plus, la langue bavaroise était devenue protestante et s'était également réorganisée sous un nouveau nom. Tous ces changements traumatisants au sein de l'Ordre ont fait que les seuls Chevaliers restants étaient ceux qui s'étaient échappés de Malte et qui s'étaient rendus en Russie avec les trois commanderies du Prieuré de Pologne. Ainsi, il y a eu des représentants non seulement des trois Commanderies de Pologne, mais aussi les Prieurés des Chevaliers partis en Russie après la défaite de Malte par les Forces napoléoniennes.

Bailli Emeritus René Tonna-Barthet, GCSJ, GCMSJ, CMSJ, MMSJ

Seuls 13 chevaliers ont refusé d'aller en Russie et sont allés en Sicile et c'est avec ces quelques Chevaliers que le Pape Pie VII a formé un nouveau groupe, sous la direction d'un Grand Maître nommé par lui avec l'accord de Napoléon. Cette nomination, «Nommé par le Pape Pie VII», étant ratifié allait à l'encontre des directives et des bulles des 4 papes précédents qui avaient ordonné que les Grands Maîtres soient élus et NON nommés.

Ces quatre papes étaient: a) le pape Pascal II en 1113, b) le pape Anasthasius IV en 1153, c) le pape Urbain VIII en 1634 et enfin par le pape Grégoire XIII probablement vers 1580.

En effet, nous voyons que dans une note des mémoires (p.206 op.cit) du Cardinal Consalvi (secrétaire d'État du Vatican) il est écrit: *«Le Pape avait considéré toutes les circonstances, et les avait étudiées: il est allé plus loin dans son interprétation et sous le sceau de son autorité privée, il a légalisé ce qui était contraire aux Statuts de l'Ordre. Un statut impossible à observer puisque la position de Malte ne le permettait pas. Mais le Saint-Père était tellement embarrassé par ce choix qu'il aurait mieux valu laisser aux Prieurs de l'Ordre eux-mêmes le soin de décider. Ils auraient dû nommer le Grand Maître de manière régulière, et le Pape aurait dû avaliser leur travail. (Ceci est d'ailleurs cité par l'historien réputé Pierredon dans son livre, volume II page 17 paru en 1963). Je voudrais aussi ajouter que le Pape a dû être soumis à une pression énorme de la part de Napoléon, pour essayer de corriger une erreur fatale de la stratégie napoléonienne de l'époque, c'est-à-dire l'éviction de l'Ordre de Malte. Par conséquent, nous constatons que l'une des parties, à savoir la Russie, avait autant le droit d'élire un Grand Maître, qui a été élu légalement, que l'autre (le Pape) avait le droit (discutable) d'en "nommer" un ».*

2) Lorsqu'il a quitté Malte en 1798 l'Ordre avait énormément changé, il avait évolué avec le temps. Il n'était plus une force contre l'Empire ottoman, même si "des vœux étaient toujours prononcés", ceux-ci n'étaient plus respectés car ils étaient devenus une simple question de principe. En plus l'Ordre n'était plus un ordre religieux en soi, il n'a d'ailleurs jamais été un ordre de prêtres. "Une demande de dispense de vœux religieux par un membre était rarement refusée". De plus, " il n'y avait aucun précédent d'acceptation d'une personne issue d'un schisme du catholicisme comme membre". Harrison Smith cite un certain nombre de noms qui ont effectivement bénéficié de cette dispense. Un autre historien, Sir Edwin King, dans son livre *The Knights of St. John*, cite le bailliage protestant de Brandebourg comme faisant partie de l'Ordre depuis 1763, après presque 200 ans de schisme". Ainsi, nous pouvons voir ici très clairement que les critiques avancées n'avaient aucun fondement en tant qu'objection concrète et légale.



3 : Nous arrivons maintenant au troisième point de contestation, à savoir que le tsar n'était qu'un Grand-Croix honoraire, même s'il était protecteur de l'Ordre, et donc n'était pas considéré comme membre à part entière de l'Ordre.

Le Traité rédigé et signé par le Grand Maître De Rohan Polduc, à la demande du pape Pie VI, et qui fut également signé plus tard par le grand maître von Hompesch d'une part et par le tsar de l'autre, était un traité signé entre deux Souverains, (l'Ordre était Souverain) et par conséquent Paul Ier était de tout droit un membre à part entière de l'Ordre et le tsar était un Fons Honorum à part entière (Le fons honorum qui vient du latin, signifiant « source d'honneurs ») est une notion se rapportant à une personne qui, en vertu de sa position officielle, a le droit exclusif d'attribuer légitimement à d'autres personnes des titres de noblesse et des ordres de chevalerie). Ce contre-argument démolit complètement la contestation de Paul I en tant que personne qui n'avait aucun droit à être élu Grand Maître. Il faut également souligner qu'à cette époque, le pape Pie VI cherchait une certaine forme de protection contre les forces d'invasion de Napoléon, et c'est pourquoi la demande a été d'abord faite au tsar en premier lieu. Il est également évident pour tous les observateurs que le tsar n'aurait pas accepté une telle position s'il avait estimé possible que sa décision d'accepter son élection comme Grand Maître, puisse être attaqué et controversée.

4 :La quatrième critique est que Paul I était un homme marié, et n'aurait donc jamais pu être le chef d'un ordre religieux et catholique ayant prononcé des vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, qui ont toujours été l'essence même de la chevalerie religieuse. Le professeur Harrison Smith et le bailli Storace, dans leur livre «The Development of the Order from 1798 à 1970 » citent divers historiens et les raisons pour lesquelles ces quatre points de contestation ne sont pas des critiques valables. La réponse à ce dernier point, a été donnée par le tsar lui-même dans sa déclaration du 24 novembre 1798 quand il a dit: « Nous ne prétendons à aucun niveau, comme empereur de toutes les Russies, au plus petit droit ou avantage qui pourrait menacer le pouvoir de nos alliés ». Et tout en acceptant la Grande Maîtrise, il ne s'est pas défait des Droits Souverains qui lui étaient inhérents « Jure Sanguinis » selon le droit international, et donc en tant que Protecteur puis Grand Maître de l'Ordre lorsqu'il approuva son élection le 7 novembre 1798, la procédure fut ipso facto légale.

En outre, ces procédures sont devenues valables et légitimes, car en tant qu'autocrate, sa règle était absolue »(Harrison Smith)

Il est pour moi incroyable qu'une analyse aussi détaillée ait été publiée par ceux qui veulent protéger les autres ordres, tout en essayant de détruire le nôtre, et ce faisant, nuire à l'élection de Paul 1er et que le processus ait finalement été lancé par le pape Pie VI lui-même.

Le pape à cette époque était sous un stress très fort en raison de l'invasion napoléonienne de l'Europe, et son influence croissante contre l'Église catholique romaine et donc le Pape cherchait désespérément un Protecteur qui pourrait être assez fort pour résister à Napoléon, et dont le processus a été finalisé par le Grand Maître de Rohan Polduc.

Il ne faut pas non plus oublier que cette élection faite par les chevaliers qui se sont rendus en Russie, après avoir été évincé de Malte, était conforme aux bulles et aux décrets des papes Pascal II (1113 a.d.), le pape Anasthasius IV (1153 a.d.) le pape Grégoire XIII (1572 a.d.) et le pape Urbain VIII (1634 a.d.) et qui précisaient entre autres: «En cas de mort, nul ne prendra possession de votre place en tant que chef et

maître par subtilité sournoise ou par violence, à moins d'être dûment élu par les frères profès, avec l'aide de Dieu... » En outre, par le décret d'Anasthasius IV (1153) et la bulle d'Urbain VIII (1634) tous deux décrétaient qu'un Grand Maître devait être élu parmi ses pairs. Cela ne pouvait certainement pas être dit de la « Candidature » et de la « Nomination » par le Pape Pie VII, du soi-disant 73<sup>e</sup> Grand Maître Tomassi di Cortona, dont l'officialisation de la nomination fut faite après acceptation par Napoléon, et sans d'élection.

Cela dit, nous ne devons pas perdre de vue la situation politique de l'Europe et en particulier celle du Saint-Siège lui-même à cette époque. Nous savons que les forces napoléoniennes sont entrées en Toscane le 25 mars 1799, et qu'après son arrestation le Pape Pie VI a été enlevé de Florence le 27 du même mois et qu'après avoir subi de mauvais traitements il mourut à Valence le 29 août 1799. Son successeur Pie VII a été élu dans ce contexte, et plusieurs historiens parmi lesquels Peirreredon, Poitvin et Harrison Smith, disent que Pie VII a ordonné que la validité de cette « nomination » ne soit pas examinée de trop près au vu des événements de l'époque. Certains de ces historiens soulignent que Le pape Pie VI n'était ni d'accord ni en désaccord avec l'élection du tsar Paul I<sup>er</sup>, et n'a certainement soulevé aucune objection, autre qu'une très légère protestation. Dans les archives du Vénérable Ordre de Saint-Jean, il y a un document « Manuscrit non publié » d'Edmund Frazer et édité par le Major HA Balbi, qui traite de cette question. Il y est dit que Pie VII avait suggéré qu'il ne fallait pas être trop rigoureux sur le respect des normes et des formes dans les moments difficiles en reviant la décision de septembre 1802 (date de la nomination de Tomassi di Cortona comme Grand Maître). Pierre Varillon, dans son « L'Épopée de Chevaliers de Malte » donne le langage spécifique de Pie VII en ce qui concerne le non respect de ces règles.

Pierreredon et AF Artaud de Montor disent que concernant la nomination de Tomassi, il est affirmé que Pie VII, a déclaré « que le candidat devait être considéré comme s'il avait été » élu » par un chapitre Général de l'Ordre. » Si c'est vrai, et selon ces historiens, ce fut un accord tacite reconnaissant que tout le processus de cette nomination était irrégulier. Cependant, il ne faut pas non plus oublier que le Pape est Fons Honorum à part entière, et a donc tout pouvoir pour créer valablement et légalement, ses propre Ordres, il y en a quatre dont l'Ordre Souverain Militaire de Malte (SMOM).

## Du côté de l'association des œuvres

Nous poursuivons en 2020 les efforts de structuration associative des établissements et services, en recherchant une plus grande cohésion d'ensemble pour faire vivre notre esprit associatif.

La pandémie est venue impacter les fonctionnements de tous les établissements et services. À titre indicatif, les chiffres d'affaires des deux ESAT diminuent de 30% du fait des confinements. Les professionnels se sont cependant adaptés avec efficacité et dévouement pour assurer la continuité de nos missions. Nous les remercions chaleureusement.

Pour le pôle « Enfants »



Au CMPP Claude Chassagny de Brest, après le passage à la Direction d'Établissement de M. BRIANT de LAUBRIERE en 2020, Mme SALAÛN nous a rejoint début mars 2021. Nous lui souhaitons bienvenue et succès dans sa fonction. Nous sommes en recherche active de médecin(s) pédopsychiatre(s). Actuellement il y a 617 enfants en file active. Nombre de soins réalisés en 2020.



Au CMPP de Redon, Mme FILOCHE assure la Direction d'Établissement depuis 2019. Mme MAILHES, directrice médicale coordonne les soins prodigués aux enfants. L'accueil des adolescents, dont les modalités étaient interrogées en interne, a pris une acuité particulière en temps de pandémie. 315 enfants en file active nombre de soins en 2020.

Au CMPP de Vitre. Sous l'impulsion du Dr JOUBREL et la Direction de Mme FILOCHE, l'accueil des adolescents est systématisé dans les 15 jours maximum suivant le premier appel. 243 enfants sont suivis en file active.

Pour le pôle « Adultes », Madame Galodé est promue directrice adjointe pour les établissements brétilliens du Pôle. Faute d'attractivité pour les personnes handicapées, l'atelier horticole, peu rentable, a été arrêté. L'activité s'est recentrée sur les espaces verts et le redéploiement de la sous-traitance.



Sur le site de Plouray, nous avons définitivement arrêté la scierie de l'ESAT Saint Yves. Le bon développement de l'activité de conditionnement en sous-traitance a permis de réorienter la production. Nous développons aussi les possibilités de « détachement » en entreprise des personnes accueillies. L'un des travailleurs handicapés a

été employé en CDI, après un « détachement » chez un paysagiste. Les foyers ont entamé fin 2020 un projet de redéfinition de leurs offres. Des hébergements plus proches du droit commun devraient être proposés à l'avenir.

## Création d'un Grand Prieuré d'Europe

À la suite de la décision du dernier Grand Conseil Souverain d'étudier la possibilité de recréer un Grand Prieuré d'Europe, une réunion spéciale du Conseil Souverain s'est tenue le 21 janvier 2021 pour discuter de cette restauration.

Au cours de la réunion le Grand Commandeur Ian Reid a résumé les discussions tenues entre Le Petit Conseil et les dirigeants de l'Ordre en Europe, Prieurs et Grands Prieurs dans le but de rétablir le Grand Prieuré d'Europe dans un format similaire à celui du Grand Prieuré des USA, du Grand Prieuré du Canada et du Grand Prieuré de St. Henrik en Finland. Le but étant d'avoir une meilleure coordination et une présence plus unifiée de l'Ordre en Europe.

Il a été proposé et adapté à VIII sur les devoirs d'un Grand précisé que les devront tenir linguistiques, entre les



ensuite validé une l'Europe de l'annexe n° responsabilités et Prieur. En résumé il a été actions du Grand Prieur compte des différences culturelles et historiques différentes entêtées du

Grand Prieuré d'Europe et que Le Grand Prieur d'Europe maintiendra et renforcera ses relations avec d'autres Ordres de Saint-Jean en Europe sous réserve de l'approbation préalables du Petit Conseil.

Le Grand Prieur élu aura aussi pour mission de se déplacer entre les pays européens. Il sera établi un Grand Conseil européen composé de tous les Baillis, les Grands-Prieurs, les Prieurs et les Commandeurs d'Europe.

Suite à la réunion du Conseil Souverain S. E. Bailli Jukka Heinijoki du Grand Prieuré de St. Henrik, Finlande a été élu Grand Prieur de l'Europe par acclamation.

Aujourd'hui la structure européenne de l'Ordre comprend Le Prieuré du Royaume-Uni et d'Irlande composé des Commanderies de Londres en Angleterre et Glasgow en Écosse, Le Grand Prieuré de Saint-Henrik en Finlande composé des Commanderies de Saint-Henrik-Tampere et de Saint-Henrik, le Prieuré de Bretagne composé des Commanderies de, Léon-Cornouaille, Goelo-Penthievre et Nantes-Pays de Retz, la commanderie indépendante de Dagmar au Danemark, la commanderie indépendante de Hongrie.

Frère Jukka Heinijoki et son épouse Dame Leena ont rejoint l'Ordre lors d'une investiture à Tampere le 25 août 2015 et est rapidement devenu un membre engagé de la Commanderie de Tampere. Son action a été tel qu'il a été élu Commandeur en 2016. Lui et son épouse ont travaillé sans relâche pour la Commanderie en organisant des collecte de fonds, de nombreuses Investitures et la réunion du Grand Conseil Souverain à Tampere en 2018.

Frère Jukka a été élu Grand Prieur de Saint-Henrik en 2016,  
Le Grand Prieur Jukka Heinijoki est médecin chirurgien spécialisé en chirurgie cérébrale.  
En reconnaissance de sa loyauté et de sa contribution à l'Ordre souverain, Jukka Heinijoki a été élevé au rang de bailli en 2020.

## Hommage à notre frère Jean-Yves Beaune de Paysat

Notre frère Jean-Yves était un homme d'honneur à la fois attaché aux valeurs traditionnelles, à la famille, à la Patrie mais aussi engagé dans son époque et dans le monde.

Après la guerre d'Algérie qu'il fit comme lieutenant, notre frère mena sa carrière comme directeur commerciale dans une société de travaux publics et gros œuvres auprès de son épouse et de leurs cinq enfants.



Veuf et à la retraite il s'est fortement investi dans des associations culturelles et caritatives sur sa paroisse. En particulier au Cercle Louis XVI, dont il fut le Président. Rappelons que le cercle Louis XVI, créé en 1760 à Nantes, est le plus ancien cercle littéraire de France. C'est un lieu d'échange où l'amitié et la bienséance sont les maîtres mots, le Cercle propose à ses membres de nombreuses activités intellectuelles, littéraires et artistiques reposant sur la culture, la convivialité et le respect d'autrui, en particulier bridge, Ciné-club, Club rhétorique, Club théâtre, Conférences, Concerts, Dîners à thème, Les Jeudis du Cercle...

Après bien des années, il se maria avec Sabine de Brettignies que nous connaissons tous pour sa gentillesse et ses engagements aux côtes de frère Jean-Yves.

Frère Jean-Yves s'engagea dans l'Ordre de Saint Jean. Il fut adoubé le 3 novembre 1999. Très vite il prit des responsabilités et fut Commandeur de la Commanderie Nantes Pays de Retz et chacun se souvient des réunions de Commanderie organisée sur le site des Orphelins Apprentis d'Auteuil. Il fut aussi administrateur de l'Association des Œuvres de Saint Jean.

D'une grande culture et passionné d'histoire, il contribua fortement à nous enseigner la vie de l'Ordre depuis ses origines.

Nous présentons nos sincères nos condoléances à son épouse et à sa famille.



## Hommage à notre frère Georges de Remond du Chelas

Frère Georges était un homme droit, généreux, toujours gai et souriant et d'une grande fidélité à ses engagements dans la vie et en particulier dans l'Ordre.

Il nous a quitté à l'âge de 97 ans. Ses obsèques ont été célébrées le vendredi 21 mai en l'Église Saint Mathieu de Quimper par Monsieur l'Abbé Loic Courtois sous la forme extraordinaire du rite romain.

Il fut navigant dans la nos troupes vers françaises. Il fut plus tard des anciens combattants de drapeaux.

Après avoir quitté l'armée retraite comme visiteur Sanofi. En contact avec le



Marine National et convoya l'Indochine et les colonies Président de l'association Quimper et porte-

il travailla jusqu'à sa milieu de la santé, il

constata que beaucoup de matériels réformés étaient toujours en état et pouvait encore servir ; Il créa avec des amis l'association Sainte-Anne de Prat-an-Raz à Quimper qui collecte et retape toute sorte de matériel médical, fauteuils roulants, lits médicalisés, couveuses et autre et les donne à des associations caritatives, dont l'association des Œuvres de Saint Jean, qui financent l'acheminement vers les destinations choisies, surtout l'Afrique, afin d'aider des villages , des dispensaires de campagne, des petits hôpitaux. C'est un bel exemple d'application de notre règle d'engagement d'Hospitalier qui nous convie à servir personnellement les pauvres et les malades et à agir par des actions de bénévolat individuelles et collectives pour aider d'autres associations caritatives.

Frère Georges fut adoubé Chevalier de l'Ordre de Saint Jean de Terre Sainte en 1998. Très rapidement il prit des responsabilités au sein du Prieuré de Bretagne et a été Commandeur de la Commanderie Léon Cornouaille durant de longues années, c'est notre sœur Marie-Annick Durant Perdriel qui pris sa suite.

Frère Georges était le neveu du 74ème Grand Maître le General Comte Pierre de Remond du Chelas qui exerça cette charge de février 1973 jusqu'à son décès en 1994. C'est le Baron Yves Galouzeau de Villepin qui sera ensuite élu 75ème Grand Maître en 1995.

Nous présentons nos sincères condoléances à son épouse, leurs 5 enfants, 14 petits-enfants et 5 arrière-petits-enfants.

### Quelques dates à retenir

- ❖ En octobre 2021 nus fêterons le 50 ème anniversaire de l' Association des Œuvres à Ploermel chez les Frères de Lamennais. Ce sera l'occasion de présenter l'association aux élus de Bretagne, à l'Agence régionale de Santé et de réunir l'ensemble des personnels qui travaillent dans nos six établissements